



www.ccbriançonnais.fr

AR Prefecture

005-240500439-20210914-2021_106-DE
Reçu le 28/09/2021
Publié le 28/09/2021

Délibération
n°2021-106 du 14 septembre 2021

OBJET – Marché Public – Avenant n°2 marché de travaux (lot n°1) aménagement aire accueil gens du voyage.

Rapporteur : M. Jean-Pierre PIC

Annexes : avenant n°2

Le 14 septembre 2021 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 08 septembre 2021 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

Nombre de conseillers en exercice : 37

Présents : 30

Nombre de pouvoirs : 7

Mme Corinne CHANFRAY est nommée secrétaire de séance.

Sont présents : M. Arnaud MURGIA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Eric PEYTHIEU, Mme Claire BARNÉOUD, M. Richard NUSSBAUM, Mme Annie ASTIER CONVERSE, M. Jean-Marc CHIAPPONI, Mme Elisa FAURE, M. André MARTIN, Mme Michèle SKRIPNIKOFF, M. Patrick MICHEL, Mme Maryse XAUSA FRANÇOIS, M. Thomas SCHWARZ, M. Léon GABRIEL, Mme Francine DAERDEN, M. Jean-Franck VIOUJAS, M. Jean-Pierre PIC, M. Jean-Marie REY, Mme Muriel PAYAN, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Vincent FAUBERT, Mme Corinne CHANFRAY, Mme Catherine BLANCHARD, Mme Marine MICHEL, M. Emeric SALLE, M. Thierry AIMARD, M. Olivier FONS, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Ont donné pouvoir : Mme Emilie DESMOULINS à Mme Elise FAURE,
M. Christian JULLIEN à Mme Claire BARNEOUD,
M. Elie HAMDANI à M. Thomas SCHWARZ,
M. Guy HERMITTE à M. Arnaud MURGIA,
M. Nicolas GALLIANO à Mme Corinne CHANFRAY,
M. Gilles PERLI à M. Emeric SALLE,
M. Jean-Pierre MASSON à M. Sébastien FINE.

Monsieur le Vice-président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

Vu l'arrêté préfectoral n° 05-2021-02-03-003 du 03 février 2021 approuvant les statuts de la CCB, notamment en matière de gestion des structures d'accueil et d'hébergement d'urgence des personnes sans domicile fixe d'intérêt communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique et, notamment ses articles R.2194-3 et R.2194-7 concernant les modifications apportées en cours d'exécution justifiées par des prestations supplémentaires en plus ou en moins-value ;

Vu la délibération n°2019-56 du 20 août 2019 attribuant le marché de travaux initial à l'entreprise SAS BLANCHARD sise rue du Centre à ST CHAFFREY (05330) ;

AR Prefecture

005-240500439-20210914-2021_106-DE
Reçu le 28/09/2021
Publié le 28/09/2021

Vu la délibération n°2021-38 du 30 mars 2021 autorisant la signature de l'avenant n°1 pour travaux supplémentaires ;

Vu l'avis favorable du Bureau Exécutif du 02 septembre 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission Cohésion Sociale et Territoriale du 7 septembre 2021 ;

Considérant qu'une partie des travaux supplémentaires ne peut pas être réalisée pour des raisons d'ordre administratif ;

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de l'avenant n°2 ci-joint annexé,
- **Autorise Monsieur Le Président** ou son représentant à signer le dit avenant ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de transmission au contrôle de légalité : **28 SEP. 2021**

Date affichage : **28 SEP. 2021**

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.



MARCHE DE TRAVAUX AMENAGEMENT AIRE ACCUEIL GENS DU VOYAGE (LOT N°1)

AVENANT N°2

Article R2194- 2 du Code de la Commande Publique

ENTRE :

Le Pouvoir adjudicateur : Communauté de Communes du Briançonnais dont le siège est sis Immeuble des Cordeliers, 1 rue Aspirant Jan à Briançon (05100)

ET :

La SAS BLANCHARD sise 3 rue du Centre à SAINT CHAFFREY (05330) – SIRET n° 387 250 103 000 18

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

A -Renseignements relatifs au marché

Objet du marché : travaux d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage – Lot 1 : Ouvrages hydrauliques - Terrassement – Gros œuvre - Fondations

Notifié le : 23 août 2019

B - Objet de l'avenant

Pour des raisons d'autorisation administrative, il s'avère qu'une partie des prestations objet de l'avenant n°1 et plus particulièrement la réalisation d'une clôture sur la propriété des Consords Richard, ne peut pas être réalisée dans le cadre du marché.

Cette non réalisation a une incidence financière en moins-value sur le montant du marché initial, tel est l'objet du présent avenant n°2.

C – Incidence financière de l'avenant

Les montants du marché sont modifiés comme suit :

(taux de TVA en vigueur à la date de signature du marché : 20 %)

Montant total initial du marché	: 613 184,90 € HT soit 735 821,88 € TTC
Montant avenant n°1	: 75 420,00 € HT soit 90 504,00 € TTC
Montant total du marché après avenant n°1	: 688 604,90 € HT soit 826 325,88 € TTC
Montant avenant n°2	: -18 910,00 € HT soit -22 692,00 € TTC
Montant marché après avenant n°2	: 669 694,90 € HT soit 803 633,88 € TTC

Evolution en pourcentage du marché après avenant n°2 = - 2,75 %

D – Autres clauses du marché

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

E - Avenants précédents

Avenant n°1 du 30 mars 2021 pour prestations supplémentaires.

F - Signatures

A, Briançon le,

L'entreprise titulaire du marché
Signature précédée de la mention
« Lu et Approuvé »

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur

Le Président

Sébastien BLANCHARD

Arnaud MURGIA